



PRÉFECTURE DE LA RÉGION BRETAGNE

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Rennes, le

- 9 JUIL 2018

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par
Paul-André BESOMBES
Gestion Rennes Métropole, nord I&V

Poste : 02 99 84 59 06
paul-andre.besombes@culture.gouv.fr

Réf : SRA/ 18 1299

Direction de la coordination interministérielle et de
l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique
à l'attention de M. QUEMENER Olivier
3 avenue de la Préfecture
35026 RENNES Cedex 9

Objet : DUP : Projet de mise à 2x2 voies RN 176

Réf : Votre courriel du 15 juin 2018

Par courrier ci-dessus référencé, vous avez consulté le Service régional de l'archéologie dans le cadre de l'instruction du dossier mentionné en objet.

En réponse, je vous informe qu'aucun site archéologique n'est actuellement recensé dans l'emprise de l'aire d'étude ou à sa proximité immédiate.

Compte tenu de l'emprise des travaux envisagés et de l'absence de tout indice de site archéologique au sein de l'aire d'étude ou à sa proximité, je vous informe que le Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service régional de l'archéologie ne sollicitera pas la réalisation d'un diagnostic archéologique préalable aux travaux envisagés, sauf si un élément nouveau de localisation d'un site ou indice de site archéologique devait ultérieurement être porté à ma connaissance.

Il conviendra toutefois que vous rappeliez au maître d'ouvrage des travaux la nécessité d'informer le Service régional de l'archéologie de toute découverte fortuite qui pourrait être effectuée au cours des travaux, conformément aux dispositions des articles L.531-14 à L.531-16 du Code du patrimoine.

Pour le Préfet, et par délégation
le Directeur régional des affaires culturelles
Pour le Directeur régional

Yves MENEZ
Conservateur régional de l'archéologie